



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE RENDU DE LA VINGT-SIXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 13 décembre 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la cité de l'Union Africaine, la vingt-sixième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 13 décembre 2024.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption d'un texte.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté sur trois (03) points, à savoir :

1. De la nécessité d'une coordination des projets d'infrastructures

Le Président de la République a été saisi au sujet de l'absence de concertation dans la réalisation des initiatives d'infrastructures notamment entre, d'une part, les gestionnaires du réseau routier et des voiries, en l'occurrence l'Office des Routes (OR), et de l'Office des Voiries et Drainage (OVD) ; d'autre part, les agences d'exécution des projets, à savoir : *l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), le Bureau Central de Coordination (BCeCo), la Cellule Infrastructures et les exécutifs provinciaux*, au sujet des choix stratégiques, les axes routiers et les voiries urbaines à financer.



Ce déficit, a-t-il déploré, a pour corollaire une discordance inflationniste des prix pour des bâtiments et travaux à réaliser pourtant par le même Etat, le manque de rigueur dans le contrôle des travaux, le non-respect des délais d'exécution des travaux, l'absence des normes relatives aux différents types d'interventions sur le réseau ainsi que les coûts associés, le manque de suivi efficace et de coordination des travaux, la non-réalisation d'économie d'échelle et de performance de la dépense publique, le risque de surfacturation des travaux, etc.

Face à ce constat désolant, le Président de la République a insisté sur la nécessité de mener urgemment des réflexions afin que ce secteur clé ne soit pas toujours objet d'interrogations de la part de la population et même des bailleurs qui manifestent cette volonté de nous accompagner à gagner le pari de la connectivité de notre pays.

Ainsi, pour permettre de jeter les bases d'un assainissement dans ce secteur, une réunion de haut niveau avec les principales parties prenantes, en vue de la réflexion sur les termes de référence y relatifs s'avère indispensable.

Le Président de la République a, d'ores et déjà, engagé le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics à lancer, en collaboration avec son Cabinet, un examen minutieux des solutions d'amélioration du secteur.

Un rapport est attendu à ce sujet dans les 20 jours.

2. De la nécessité de multiplier les sources de financement pour la réalisation des infrastructures de base

Pour le Président de la République, la construction des infrastructures de base modernes constitue pour notre pays un facteur compétitif important et un moyen pour impulser l'activité économique surtout à travers le secteur agricole.

Cependant, la levée de fonds pour soutenir cet ambitieux programme demeure un défi à relever.

Dès lors, il a appelé à des réflexions pour des solutions innovantes incluant toutes les parties prenantes pour concourir à cet objectif. Cet exercice devra inclure l'idée de capitaliser la possibilité offerte par les redevances minières et d'autres niches à l'effet de financer la construction d'infrastructures de base pour le développement durable du pays.



Sur ce point, l'attention devra être focalisée sur la construction des universités afin de matérialiser sa vision d'avoir une université dans chaque province, comme il a eu à le souligner dans son adresse sur l'état de la Nation le mercredi 11 décembre 2024.

Le Président de la République a engagé, sous la coordination la Première Ministre, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Ministre des Finances, le Ministre des Mines et les Gouverneurs des provinces et Entités Territoriales Décentralisées concernées à produire un plan d'action pour la matérialisation de cet objectif.

Un rapport est attendu à ce sujet dans les 45 jours.

3. De la nécessité d'élargir les mesures fiscales prises pour assouplir le panier de la ménagère et de leur alignement dans les textes régissant les différentes matières fiscales

Le Président de la République a noté avec satisfaction la prise du Décret n°24/07 du 19 septembre 2024 portant suspension de la perception de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et rabatement des taux des droits taxes et redevances sur les produits alimentaires de première nécessité dans le but de contenir la récurrence de la flambée des prix des produits précités.

Dans son discours sur l'état de la Nation prononcé le 11 décembre 2024 devant le Parlement réuni en Congrès, il y a fait allusion puisqu'elles vont dans le sens d'alléger le fardeau économique qui pèse sur nos concitoyens.

Il ressort des dispositions dudit Décret que les mesures prises s'appliquent sur huit (8) produits et essentiellement à l'importation, à savoir : *la viande, le sucre, le lait en poudre, le poulet, la cuisse de poulet, le riz, le maïs, le poisson chinchard et le poisson salé, des produits prisés par les congolais et de consommation courante.*

Cependant, d'autres produits alimentaires de consommation courante auxquels recourt la population, notamment tous les surgelés n'étant pas explicitement listés, le Président de la République a encouragé le Gouvernement à mener une réflexion dans le but de les inclure dans la liste, d'autant plus qu'ils sont aussi des produits de première nécessité.



De même, il a constaté que ces mesures ne s'appliquent qu'à l'importation. Ce qui laisse présager une discrimination concurrentielle favorisant les importations au détriment de la production locale. A ce propos, il a rappelé que l'objectif poursuivi par ces mesures était à la fois de lutter efficacement contre la hausse des prix et de soulager les populations. Un rééquilibrage mérite d'être fait pour permettre de maintenir l'équité fiscale.

Sous la coordination de la Première Ministre, le Président de la République a engagé le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, le Ministre d'Etat, Ministre du Budget ainsi que le Ministre des Finances à se pencher, chacun en ce qui le concerne, sur cette question en vue d'obtenir dans les meilleurs délais, l'élargissement des mesures fiscales prises pour assouplir le panier de la ménagère, aux producteurs locaux, dans le but de stimuler fortement leur production et encourager l'appétit de la transformation de nos matières premières afin d'avoir une vraie valeur ajoutée dans notre pays.

Un rapport est attendu à ce propos dans les 30 jours.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a d'abord tenu, au nom du Gouvernement, à saluer la portée historique et politique du discours du Président de la République, Chef de l'Etat sur l'état de la Nation, prononcé le mercredi 11 décembre 2024, devant les parlementaires réunis en Congrès, les membres du corps diplomatique et des invités de différentes catégories sociopolitiques.

Le message délivré a posé, pour le Gouvernement de la République, des balises en termes des défis, pour non seulement l'année prochaine mais également pour l'avenir de notre pays. Parmi les défis passés en revue, le Gouvernement demeure, pour sa part, attentif à l'exigence de la matérialisation de la vision du Chef de l'Etat, à travers la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement, avec pour fil conducteur la diversification de notre économie.

Ensuite, la Première Ministre est revenue sur l'évaluation du dispositif transitoire de l'état de siège.



Conformément à l'Ordonnance n°23/205 du 15 novembre 2023, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 21/016 du 3 mai 2021, prenant en compte la nécessité de procéder à l'évaluation du dispositif transitoire et graduel de l'état de siège, proclamé dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, elle a fait le point de son séjour effectué, du 22 au 24 novembre 2024, dans ces deux provinces, dans le cadre d'une mission interinstitutionnelle composée des membres du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de la Présidence de la République.

De ce dialogue riche et inclusif avec toutes les parties prenantes, cette mission interinstitutionnelle a permis :

- *d'appréhender les défis sécuritaires actuels, en mesurant le degré d'exécution des recommandations formulées lors de la Table ronde ;*
- *de se rassurer du maintien de l'ordre, en collectant des éléments politiques et sécuritaires pertinents devant être soumis au Commandant Suprême des Forces Armées ;*
- *et, enfin, d'assurer un cadre propice pour la restauration de l'autorité civile, la stabilisation de l'économie et l'amélioration des conditions de vie des populations.*

Un rapport circonstancié, assorti des propositions concrètes, a été transmis à l'attention du Président de la République. Les principales recommandations qui en découlent sont notamment :

- *La levée graduelle de l'état de siège dans les deux provinces concernées avec la mise en application des dispositions réglementaires (ordonnance et décret) prises à cet effet ;*
- *le rétablissement des Assemblées provinciales avec des mesures d'encadrement, compte tenu de l'état de siège ;*
- *le rétablissement des autorités civiles dans les villes, chefs lieu et communes ;*
- *Et, l'opérationnalisation du Programme de Désarmement Démobilisation Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRC-S).*

La Première Ministre a fini sa communication en revenant sur le nouveau dispositif contre la problématique du banditisme urbain (Kuluna) qui demeure au centre des préoccupations du Gouvernement. Des réunions ont été tenues à l'issue desquelles des instructions précises ont été données aux Ministères sectoriels.



A cet effet, le Vice Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a lancé, avec le Commandement de la Police Nationale Congolaise, l'opération « Ndobbo ». L'objectif étant de renforcer les dispositifs contre la criminalité dans les grandes villes du pays.

Le Gouvernement garde la double perspective du renforcement des moyens en faveur des forces de l'ordre et de l'adoption des mécanismes efficaces de réinsertion pour les délinquants désœuvrés.

Cependant, a insisté la Première Ministre, les nouveaux dispositifs répressifs, aussi sévères seront-ils, tiendront compte du strict respect des Lois de la République. Tous les Ministères concernés, principalement l'Intérieur et Sécurité, la Défense, ainsi que la Justice, sont instruits d'observer scrupuleusement les règles et les procédures en la matière.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué principalement par la satisfaction de la population quant au contenu du discours sur l'état de la Nation présenté par le Chef de l'Etat devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès.

Déplorant les actes inciviques et anti-républicains des militants de Partis Politiques ont été observés lors de l'adresse du Chef de l'Etat sur l'état de la Nation, il a réitéré l'appel lancé il y a peu à l'endroit des leaders de toutes les formations politiques au meilleur encadrement de leurs militants et partisans, comme exigé par les textes règlementaires sur les partis politiques.

Toujours sur le plan politique, il a été signalé la poursuite sans incident de la campagne pour les élections législatives nationales et provinciales dans la circonscription électorale de Yakoma ; et des difficultés logistiques par rapport à l'organisation des élections législatives nationales et provinciales dans la circonscription électorale de Masimanimba.



Dans le chapitre sécuritaire, il a été noté la résurgence des actes attribués aux insurgés Mai-Mai Bakata-Katanga dans les trois provinces de l'espace Grand Katanga. Des dispositions ont été prises quant à ce pour sécuriser la population et les installations des Institutions.

Au sujet de l'opération de lutte contre le banditisme urbain dénommée « Ndobo » qui a débuté dans la nuit du 06 au 07 décembre 2024 avec le déploiement des éléments du Commissariat Provincial de Kinshasa appuyé par ceux de l'UPI/HP et ceux de la Légion Nationale d'Intervention avec 07 postes de commandement.

A ce jour, 784 inciviques sont en détention préventive pour être déférés devant la justice à travers les audiences foraines. Le Commandement Général de la Police Nationale est instruite pour la duplication de cette opération dans toute les villes du pays où sévit la criminalité urbaine.

En ce qui concerne les embouteillages, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présidé une réunion d'évaluation de la mesure de circulation alternée avec les Ministres sectoriels et Services concernés le mardi 10 décembre 2024 dans son Cabinet de Travail.

Il en ressort que la mesure connaît une réussite dans la partie Ouest, notamment les avenues Tourisme et Nguma, tandis que dans la partie Est et dans le centre-ville à partir de Kintambo Magasin, les résultats sont mitigés.

De ce fait, la réunion a décidé du renforcement de la présence policière, dès ce vendredi 13 décembre 2024, et de la logistique de la Police pour la régulation routière.

La prochaine réunion d'évaluation est prévue en début de semaine après constat sur le terrain.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

A son tour, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation opérationnelle et sécuritaire, particulièrement dans la partie Est du pays.



Il a indiqué que face aux actions de provocation et de violence de l'armée rwandaise et ses supplétifs terroristes M23, d'une part ; et à l'activisme des terroristes ADF/MTM et des miliciens dans certaines provinces, les FARDC réagissent efficacement et avec détermination.

Spécifiquement à l'Ouest du pays, les FARDC ont pourchassé les insurgés Mobondo qui ont fait incursion dans la ferme Bokotio, au Nord de Masia-Kwa dans le territoire Kwamouth. Un autre groupe a été traqué aux villages Tsakala-Ngowa et Ipasa se sont dirigés vers Kimvula dans le Kongo-Central.

Le 07 décembre, notre armée a farouchement réagi contre les miliciens Mobondo après l'embuscade tendue la veille par ces derniers au village Tsakala-Ngowa, faisant un bilan total de 21 insurgés neutralisés, 20 calibres 12 et 01 RPG7 récupérées.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

Intervenant en tant qu'invitée, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a informé le Conseil que l'économie nationale est restée globalement stable au cours de la première semaine du mois de décembre courant.

En effet, les taux de change se sont globalement maintenus à leur niveau de la semaine précédente. Le rythme de formation des prix s'est légèrement accéléré après deux semaines consécutives de ralentissement. A 6% à fin 2024, la croissance économique devrait demeurer vigoureuse. Elle est tirée notamment par le secteur extractif.

Sur les marchés mondiaux des produits de base concernant notre pays, il y a eu notamment :

- *la légère baisse hebdomadaire de 0,77 % du prix du baril de pétrole (Brent), se situant à 71,84 USD, influencée par les craintes d'une baisse de la demande face à une offre abondante ;*
- *la légère augmentation, du prix de la tonne du cuivre, de 0,97 %, se situant à 9.132,0 USD, portée par les perspectives favorables de l'économie chinoise sur fond des mesures de relance prises par les autorités ;*



- le maintien du cours du cobalt à son niveau du 27 novembre 2024, soit 24.050 USD la tonne ;
- la hausse de 1,38% du prix de l'once d'or, s'affichant à 2.661,11 USD;
- les progressions de 1,83 % et 1,66% des prix du blé et du maïs se situant à 205,26 USD et 159,97 USD, alors que celui du riz s'est maintenu à son niveau de la semaine précédente, à 334,44 USD.

Cette évolution de la conjoncture intérieure est justifiée par le maintien de l'orientation restrictive de la politique monétaire, combinée à une politique budgétaire prudente. A cela, s'ajoute le renforcement de la coordination de ces politiques conjoncturelles.

La Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a recommandé la poursuite de l'exécution des réformes structurelles pour améliorer la résilience de l'économie aux chocs exogènes et assurer une croissance solide et inclusive.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté la situation épidémiologique hebdomadaire dans le pays.

En ce qui concerne le Mpox, comparée à la semaine précédente, la tendance à la 49^{ème} semaine est marquée par une augmentation de cas suspects passant de 487 à 604 et aucun décès n'a été enregistré.

Parlant du début du second passage de la vaccination contre la Mpox dans les zones de santé du bloc 1 ayant des doses de vaccins décongelées : *Benadibele, Yakusu et Miti-Murhesa*, il a annoncé l'arrivée à Kinshasa, dans les prochaines heures, de 50.000 doses de vaccins en provenance du Japon.

Quant au Choléra, la tendance à la 49^{ème} semaine la tendance est marquée par une augmentation du nombre des nouveaux cas de 488 à 502 cas suspects, avec une létalité de 0,6 %, soit 3 décès enregistrés. La province du Nord-Kivu représente cette semaine 54 % de cas de tout le pays au cours de cette semaine.



Les actions menées consistent en la prise en charge gratuite des cas dans les Centres de Traitement de Choléra (CTC), l'investigation des cas et prélèvement des échantillons dans les zones de santé touchées, la surveillance globale (épidémiologique, biologique, environnementale et clinique).

Revenant sur la situation d'alerte dans la province du Kwango, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a indiqué que la maladie fébrile d'origine inconnue qui sévit la zone de santé de Panzi enregistre un cumul de 494 cas dont 32 décès, soit une létalité de 6,5%. Actuellement, 9 sur 3 Aires de Santé que compte cette zone sont affectées.

Il a rassuré le Gouvernement de la mise en œuvre du plan des actions de riposte.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.5. Note d'information relevant des Droits Humains

Prenant la parole, la Ministre des Droits Humains a présenté la note d'information relative à l'organisation du Forum Crans Montana en République Démocratique du Congo.

Ce forum qui réunit des décideurs, des chefs d'État, des responsables d'organisations internationales, des représentants du secteur privé et de la société civile, est une organisation internationale fondée en 1986 dans le but de favoriser la coopération internationale, le dialogue et le développement durable.

Organiser ces assises à Kinshasa met en lumière plusieurs enjeux stratégiques liés au rôle croissant de l'Afrique dans le monde. Ce choix reflète l'importance accordée à notre pays comme acteur clé de l'Afrique centrale, notamment grâce à ses vastes ressources naturelles, son poids démographique et son potentiel économique.

Elle a souligné que ledit Forum vise également à renforcer les partenariats Sud-Sud, en mettant en avant les synergies entre les Etats africains pour aborder les défis communs, tels que la sécurité alimentaire, les infrastructures et l'intégration économique régionale.



De plus, il permet de promouvoir des leaders émergents du continent, en leur offrant une plateforme pour interagir avec des décideurs et des experts internationaux, stimulant ainsi l'innovation et la coopération au sein de la jeunesse africaine.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Organisation de l'audit de viabilité des établissements publics et privés du sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a, quant à elle, présenté la note d'information relative à l'assainissement du sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire par l'organisation de l'audit de viabilité des établissements publics et privés.

Ceci fait suite à l'Instruction du Président de la République lors de la quatorzième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 20 septembre 2024, qui évoquait l'urgence d'accélérer l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et de l'assainir pour lui permettre de jouer véritablement son rôle de levier de développement et le rendre compétitif au plan régional et international.

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a souligné que son sous-secteur est caractérisé par la prolifération et l'émiettement des établissements dont la plupart ne remplissent pas les conditions édictées dans le Décret n°0015/040 du 14 décembre 2015 portant Critères de viabilité des établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire de la République Démocratique du Congo ; et que le nombre d'étudiants inscrits dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire augmente de 5,1% en moyenne chaque année faisant passer les effectifs estimés de 462.604 étudiants en 2015-2016 à 653.388 en 2022-2023 et 686.057 en 2023-2024 pour un total d'Etablissements estimé à 1.149 dont 548 du secteur public et 601 du secteur privé.

Pour ce faire, l'audit envisagé a pour objectifs, entre autres d'(de) :

- *assainir le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire par la fermeture des Etablissements jugés non viables ;*



- *maitriser les effectifs du personnel et des étudiants ;*
- *connaître les structures organiques appliquées dans chaque Etablissement.*

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Deux notes relevant du Commerce Extérieur

Le Ministre du Commerce Extérieur a présenté au Conseil deux notes d'information.

1° Etat d'avancement des travaux de la Task-Force Global Gateway RDC-UE

A ce sujet, les travaux réalisés à ce jour ont été expliqués. Il s'agit notamment de :

- *la production d'un document résumant les obstacles à l'investissement dans notre pays et les propositions de solutions y afférentes ;*
- *l'identification d'un premier lot de projets existants ayant des études de faisabilité réalisées ou en cours, jugés bancables, intégrateurs et à potentiel d'impact social, économique et développement élevé, classés selon les domaines de priorités de Global Gateway.*

L'identification des projets se poursuit. Il a été demandé à tous les Ministères de communiquer les projets disponibles à leur niveau et entrant dans les domaines prioritaires de Global Gateway. Il s'en suivra un travail d'analyse approfondie des projets et une classification en ordre de priorité pour soumission à l'Union Européenne après approbation par le Comité Ministériel via l'ECOFIRE.

Une réunion du Comité Ministériel est prévue dans les prochains jours pour examiner ce travail des experts et se prononcer sur les prochaines étapes.

2° Tenue de la 46^{ème} édition Foraine de FIKIN 2024 du 21 décembre 2024 au 20 janvier 2025

« Foire de la Promotion des échanges commerciaux pour la diversification de l'économie nationale » est le thème choisi pour cette 46^{ème} édition qui s'inscrit dans le cadre de la promotion des échanges commerciaux au niveau continental ainsi que de l'effort manifeste que le Gouvernement fournit à faire bénéficier aux opérateurs économiques nationaux des avantages de nouveaux marchés étrangers qui



s'offrent à la RDC, notamment : *l'initiative AGOA, le marché Chinois, le marché Européen et bien entendu la Zone de libre Echange Continental Africain (ZLECAf).*

Sollicitant des Membres du Gouvernement l'instruction aux Entreprises et structures sous leurs tutelles, de souscrire massivement à cette édition Foraine pour l'intérêt national, le Ministre du Commerce Extérieur a rassuré qu'il est résolument engagé, avec le comité de gestion, à relancer la FIKIN (en voie d'être rebaptisée Foire Internationale du Congo Kinshasa, FICKIN en sigle) en la dotant d'un nouveau visage consistant en la reconstruction et la modernisation de ses infrastructures.

Le Conseil a pris acte de ces notes d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé un relevé de décisions prises lors de la 25^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 06 décembre 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

V.1. Projet de Loi d'habilitation du Gouvernement

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a présenté les grandes lignes du projet de Loi modifiant et complétant la Loi n °14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/031 du 13 décembre 2018.

Ce projet innove dans l'intégration des concepts nouveaux inexistants à savoir : *la maîtrise d'énergie, l'efficacité énergétique, transition énergétique, la mise en place d'un service de dispatching, un guichet unique ainsi d'une licence globale incluant les activités (production, transport, distribution) en zone rurale et périurbaine, etc.*

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Loi et admis au projet relatif à l'habilitation du Gouvernement.

Commencée à 15h10', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h33'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

